



HAL
open science

Champ(s) de formation Architecture (avis sur le projet) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Architecture (avis sur le projet). 2018, École nationale supérieure d'architecture de Nancy. hceres-02026778

HAL Id: hceres-02026778

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026778>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Architecture

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 28/03/2018

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ de formation *Architecture* de l'ENSA de Nancy comprend :

- les deux formations supérieures en architecture conduisant au Diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence et au Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) conférant le grade de master, à quoi s'ajoutent la formation conduisant à l'Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), formation à caractère professionnel débouchant sur la licence d'exercice, et le doctorat en architecture, ces deux dernières formations n'étant pas concernées par le présent rapport ;
- deux mentions du diplôme national de master cohabilitées avec l'Université de Lorraine :
 - mention *Design* (parcours *Verre, design, architecture* et parcours *Design numérique et architecture*),
 - mention *Génie civil* (parcours *Architecture bois construction*).

Ce périmètre est en adéquation avec les dominantes disciplinaires de l'école, qui sont l'architecture et le design. Il s'inscrit dans un environnement de site riche d'établissements d'enseignement supérieur et d'entités de recherche clairement identifiés.

Avis sur la cohérence du champ

Le périmètre de l'offre de formation est pratiquement similaire à celui de la période précédente, à la seule exception de l'abandon de la participation au master *Conduite de projets et développement des territoires* (parcours *Ingénierie urbaine, villes et territoires en transformation - IUVTT*). La cohérence de l'offre de formation est donc globalement maintenue.

La cohérence est également maintenue avec les partenariats précédemment établis avec l'Université de Lorraine, et plus spécifiquement ses composantes : Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB), Ecole nationale supérieure des mines de Nancy (ENSMN) et Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI). L'ouverture d'un nouveau partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy dans le cadre du master *Design* s'inscrit dans cette cohérence.

Au plan général, le projet de formations de l'établissement montre qu'il est rentré de plain-pied dans une approche par compétences en se donnant pour cela des objectifs et un plan d'actions. Cette démarche, dont l'absence ou la faiblesse avait été mise en avant par les rapports d'évaluation est pertinente et adaptée, d'autant qu'elle conduit à interroger les objectifs pédagogiques et les contenus des enseignements. Des objectifs de compétences spécifiques à chacun des diplômes DEEA et DEA apparaissent explicitement dans les fiches AOF (architecture offre de formation).

Pour ce qui est du DEEA, l'école a pris à bras-le-corps la lancinante question de l'échec et des réorientations, dont le taux important avait été pointé par le rapport d'évaluation. Ceci se traduit dans les objectifs du projet de formations par :

- la mise en place d'un dispositif d'analyse du niveau initial des entrants par le biais d'une évaluation des acquis dans les domaines de la langue française, de l'expression écrite et orale, des langues étrangères, du dessin et du numérique ; ceci pouvant déboucher sur une plus grande individualisation des enseignements ;
- une réorganisation des enseignements en termes de progressivité et de charge de travail, permettant aux étudiants de se situer par rapport aux compétences attendues et de mieux maîtriser leur orientation ;
- l'instauration d'un rapport d'études, constitué progressivement par chaque étudiant tout au long du cursus et suivi par un enseignant, permettant son autoévaluation au regard des objectifs du cursus d'études.

L'école annonce également pour le cycle DEEA d'autres thèmes d'actions répondant aux préoccupations présentes dans le rapport d'évaluation :

- la mise en place d'outils méthodologiques visant à développer, dès le cycle DEEA, l'initiation à la recherche, permettant en particulier le développement d'une pensée critique ;
- un accroissement de la durée des stages à 10 semaines (pour un minimum réglementaire de 6 semaines), et une amélioration de leur encadrement, dans l'objectif de mieux appréhender les mises en situation professionnelles ;
- des exigences accrues en matière d'outils numériques et de langues étrangères au vue de renforcer leur maîtrise par les étudiants.

L'ensemble de ces évolutions répond de façon probante aux questions soulevées par le rapport bilan du Hcéres.

Pour ce qui est du DEA, les évolutions mentionnées dans le projet de formations concernent notamment le renforcement de l'autonomisation progressive des étudiants. Ceci se traduit par :

- un renforcement du caractère semestriel de l'enseignement, les semestres gagnant en progressivité, en indépendance entre eux et en identité par la fixation de pré-requis et d'objectifs de compétences spécifiques à chacun, améliorant ainsi les conditions des mobilités ;
- une meilleure affirmation de l'identité des quatre domaines d'études (parcours) par la définition pour chacun d'objectifs de compétences spécifiques.

Sont également annoncées des évolutions répondant aux préoccupations présentes dans le rapport bilan du Hcéres :

- l'amélioration de la lisibilité de l'articulation entre connaissance et pratique ;
- le renforcement de la capacité internationale des étudiants par l'élévation de l'exigence en langue étrangère au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL), la présence accrue de l'anglais au sein des séminaires, ateliers de projet, conférences, et l'obligation de réaliser un stage dans un pays non francophone, l'objectif étant de permettre à la totalité des étudiants de bénéficier d'une expérience à l'étranger ;
- un meilleur accompagnement des poursuites d'études, notamment pour les poursuites en doctorat par le biais d'un programme visant à développer les contrats CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) dans le domaine de la recherche en architecture.

Pour ce cycle également, l'ensemble des évolutions répond globalement de façon probante aux questions soulevées par le rapport d'évaluation, sans que toutefois la question du taux d'échec soit abordée de front. Certaines de ces orientations gagneraient par ailleurs à être accompagnées de la description des actions envisagées pour les mettre en œuvre.

Les liens pertinents établis avec les établissements d'enseignement supérieur proches voient leur solidité réaffirmée.

Pour ce qui concerne les masters cohabilités *Design* et *Génie civil*, la place de l'école dans leur mise en œuvre est précisément définie. Toutefois, la visibilité de leur articulation avec le cycle DEA reste à améliorer.

Les recommandations émises par les rapports bilan de 2016-2017 sont globalement prises en compte, avec des réponses adaptées tant pour le DEEA que le DEA :

- au plan général en ce qui concerne la définition des compétences visées par les diplômes ;
- pour le DEEA en matière d'accompagnement des entrants et d'autoévaluation des étudiants, propres à réduire le taux d'échec et de réorientation ;
- pour le DEA en matière d'organisation et d'objectifs pour les semestres et les domaines d'études, d'accroissement du niveau linguistique, d'articulation entre connaissance et pratique. Toutefois ces dispositions prennent insuffisamment en compte la question du redoublement en fin de cycle et elles mériteraient d'être accompagnées d'un plan d'actions.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le travail réalisé pour refonder le processus de conception de l'offre de formation en se fondant sur une démarche compétences est conséquent. L'autoévaluation a été conduite de façon sincère et organisée, avec notamment la mise en place d'une commission d'accréditation associant enseignants, étudiants, praticiens et agents administratifs, débouchant sur des modalités précises pour l'élaboration du bilan et du projet.

La volonté de développer la coordination de l'offre de formation est réelle avec l'implication de tous les acteurs et partenaires de l'école, elle mériterait d'être étendue aux formations coaccréditées.

Les choix de renforcement de la dimension internationale sont ambitieux, tant par la présence renforcée des langues que par des objectifs de mobilité étendus à tous les étudiants.

Conclusions

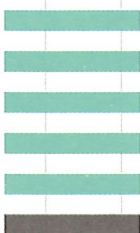
Tant pour le DEEA que le DEA, les orientations proposées dans le projet de formations marquent de réels progrès. Elles sont de nature à améliorer la pertinence de la qualification des étudiants dans le domaine de l'architecture ainsi que la qualité des processus de conception et de suivi de l'offre de formation.

Observations de l'établissement

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE

D'

ARCHITECTURE



DE

Secrétariat de Direction
Nathalie COUDRAY-DUBOS
Assistante de direction
T + 33 (0)3 83 30 81 25
F + 33 (0)3 83 30 81 30
nathalie.coudray-dubos@nancy.archi.fr

NANCY

Référence
LD-NCD/17-140

Documents joints :

Nancy, le 10 octobre 2017

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 Paris

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur Département Evaluations et
Formations

Objet : Observations à propos du rapport d'évaluation HCERES portant sur le projet de formations licence et master.

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez fait parvenir le rapport du Haut Conseil concernant le projet de l'école d'architecture de Nancy dans le champs Architecture et l'offre de formations de licence et master de notre école pour la période 2018-2022.

Les conclusions du Haut Conseil confirment la pertinence des choix de notre établissement. Je n'ai donc pas d'observations à formuler à propos de ce rapport qui nous encourage à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,

Lorenzo DIEZ